

Volontariat des  
jeunes déscolarisés  
**1000**  
volontaires  
désormais en  
mission P 6

**Port autonome de Lomé,  
Port obligatoire de badge**



**L'OTR ne  
fera pas  
marche  
arrière** P 2

Sortie de crise à la FTF  
**Le congrès  
statutaire s'ouvre  
ce matin à Lomé** P 2



# LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0238 du Mercredi 20 Janvier 2016 - 250 F CFA/ Etranger 1€

## Editorial

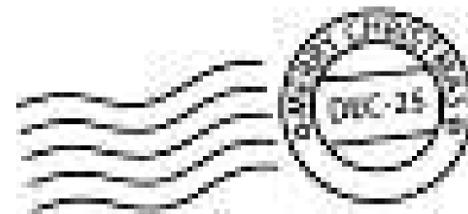
### Panique!

De Paris à Bamako les fous d'Allah ont démontré aux yeux du monde qu'ils ne frappaient aveuglement sans distinction aucune. L'enfer ce n'est pas les autres pour ceux qui croyaient à un problème typiquement français Malien ou encore eh bien qu'ils déchantent et comprennent que les djihadistes terroristes frappent à toutes les portes. Après Bamako et Ouaga c'est la psychose à Dakar, Abidjan, Lomé Niamey, Cotonou, Accra Conakry, c'est la panique sur le continent à qui le tour s'interrogent d'aucuns...

Environ 36 attaques terroristes en 2015 pour plus de 1500 morts ces hommes sans cœur ont bien envie de faire mieux en 2016 déjà 11 attaques terroristes pour 172 morts deux semaines après la nouvelle année. Il y a de quoi s'inquiéter et ne pas surtout céder à la panique. La guerre est déclarée et Comme un seul homme, le monde entier doit faire face aux forces du mal. C'est une guerre de 100 ans qui ne finira pas de sitôt car rien absolument rien ne dissuade ces djihadistes même pas la mort. Qu'à cela ne tienne, la vigilance doit être de mise les forces de défense et de sécurité sont sur le pied de guerre et ont besoin de la collaboration de chaque citoyen. Mais gardons toujours l'instabilité dans un pays est un terreau fertile à la poussée djihadiste ■

La Rédaction

**Le chef de file de  
l'opposition écrit**



au

**Président de la  
république**



Image d'archives

**Des détails  
frappants  
dans la lettre  
de Jean  
Pierre FABRE** P 3

**Le terrorisme gagne du terrain  
Environ 36 attaques  
terroristes officielles  
en 2015** P 5

**Et déjà 11 attentats en janvier 2016**



## Sortie de crise à la FTF Le congrès statutaire s'ouvre ce matin à Lomé



Le congrès extraordinaire de la Fédération Togolaise de football, congrès de toutes les attentes s'ouvre ce matin dans un grand hôtel de la place avec pour objectif l'adoption de nouveaux statuts. Organisé par le comité de normalisation II de M. Horacio Freitas, ex ministre des sports, il intervient dans un contexte où le football togolais est paralysé par de nombreuses crises à répétition. Ils sont au total 94 délégués votants et suppléants, conviés par le comité qui vont examiner et adopter en ce jour les statuts, le règlement du congrès, le code électoral, le règlement financier ainsi que le code éthique. Un précédent comité de normalisation, celui de Antoine Folly, mis sur pied par la FIFA, n'a pas réussi à remettre sur les rails le football togolais. Au lieu de cela, polémique sur polémique, bras de fer sur bras de fer, il sera finalement rejeté par les

clubs et associations de foot à l'unanimité dans un folklore de congrès statutaire organisé en novembre dernier. En sera-t-il ce matin de même ce matin ?

Tout semble en effet prêt pour une sortie de crise sans accroc ; les regards sont tournés dans ce sens en tout cas. Chacun espère vivement la fumée blanche car cette mascarade n'a que trop duré. Le nouveau comité a adressé des propositions jugées fiables et reflétant la volonté de toute la classe sportive à la FIFA. Une fois les textes définitifs adoptés, un second congrès se déroulera le 13 février pour élire cette fois le président de la FTF. Un scrutin censé marquer la fin d'une crise qui dure depuis 2006 et qui s'est accentuée dernièrement depuis la fin du mandat de Gabriel Améyi. Affaire à suivre. ■

*Démocrate*

## LE COIN JURIDIQUE N° 5

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Tel est l'un des droits proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à son article 5, droit qui est de même pris à cœur par le constitutionnaliste togolais à l'article 21 alinéa 2 de sa loi fondamentale. Il ressort donc que la personne humaine est sacrée et inviolable.

Partant de ces textes, et eu égard à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984, la torture apparaît comme un acte illégal, et qui se caractérise par quatre (04) éléments fondamentaux :

1. Une douleur ou des souffrances très intenses
2. Un agent de l'Etat qui fait subir cette douleur et ces souffrances
3. Une personne appelée victime qui souffre
4. Un but précis ; ce que l'agent cherche à obtenir en faisant souffrir la victime.

De même les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont illégaux et se différencient dans une certaine mesure de la torture aussi bien sous l'angle de l'intensité ou du degré de souffrance subit par la victime, qu'au niveau du but recherché.

Ayant un caractère illégal, les actes de torture et autres peines cruels, inhumains ou dégradants doivent être incriminés au regard du droit pénal de chaque pays. Il est également nécessaire pour l'incrimination de ces actes que chaque Etat ayant signé ou ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prenne en compte tous les paramètres établis par ladite convention.



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion  
Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

**Directeur de la  
Publication**  
Fabrice P. Dariworé

**Comité de  
Rédaction**  
Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice  
Démocrate KOUDAMA

**Correcteur**  
S. Didier

**Infographie**  
Raphaël AHIALBLE

**Adresse**  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

**Imprimerie**  
La Colombe  
**Tirage**  
2000 exemplaires

## Port autonome de Lomé, Port obligatoire de badge L'OTR ne fera pas marche arrière

Depuis le 1er janvier 2016, l'accès au port autonome de Lomé est subordonné à la présentation de badge. Cette mesure dont l'entrée en vigueur a été plusieurs fois repoussée est désormais effective et l'Office togolais des recettes à l'origine de la réforme n'entend pas faire marche arrière face aux cris de détresse d'environ 8000 transitaires non agréés, victimes directes de la nouvelle mesure. En effet les commissionnaires en douane non agréés depuis des semaines initient négociation et manifestations pour exprimer leur ras le bol face à la nouvelle mesure qui les éloigne des locaux et environs immédiats des bureaux dédiés aux opérations douanières au port.

Pour l'OTR, ces dispositions de contrôle d'accès dans les locaux du port conformément aux règles de l'UEMOA visent à mettre fin à une situation qualifiée de désordre d'insécurité caractérisée par l'escroquerie les pertes de recettes. Bref, avec cette mesure, on entend sécuriser la chaîne logistique nationale et internationale en matière d'importation et d'exportation de marchandises, la sécurisation de l'environnement immédiat des opérations de dédouanement contre les attaques et crimes terroristes. Sur le plan économique, les recettes se trouveraient améliorées grâce également à cette mesure.

Il y a nécessité d'identifier les courtiers et autres usagers des services douaniers portuaire, aéroportuaire et terrestre par des badges

professionnels d'accès aux infrastructures dédiées.

Il faut noter que le code des douanes de l'Uemoa fixe des critères en ce qui concerne les personnes habilitées à déclarer en détail les marchandises. Un autre règlement en date de 2008 fixe les conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douane. Ces textes pour l'essentiel stipulent que nul ne peut faire profession d'accomplir pour autrui les formalités de douane s'il n'a été agréé comme commissionnaire en douane.

Selon les nouvelles mesures, l'agrément à la profession de commissionnaire en douane est conditionné par l'obligation de se constituer en personne morale sous forme de société à titre de garantie générale. On parle d'une caution de 25 millions de francs cfa un élément considéré par les transitaires agréés comme une volonté de les exclure. Ils proposent d'ailleurs un statut de transitaire auxiliaire en lieu et place de transitaire ambulant on non agréé. Le transitaire auxiliaire devra s'acquitter du paiement des taxes.

En 2015, l'effectif total de commissionnaires en douane agréés au Togo est de 198 dont 178 actifs. Au cours de cette même année 230 617 déclarations, tout régime confondu, ont été enregistrées soit une moyenne de 632 déclarations par jour correspondant à l'indicateur de 3,5 déclaration par

commissionnaire en douane agréé. Selon les syndicats des commissionnaires en douane non agréés, les nouvelles mesures mettront au chômage environ 10 mille personnes. Du côté de l'OTR on s'étonne de la contestation en cours puisque de sources proches de l'institution, le projet du port obligatoire de badge ne date pas d'aujourd'hui et que les concernés ont été associés au processus depuis la genèse. Plusieurs réunions avec les syndicats, mise sur pied des commissions mixtes, définition des conditions d'octroi des badges et modalités d'utilisation. L'entrée en vigueur était préalablement prévue le 1er septembre 2015 sur demande des transitaires, elle a été repoussée de 4 mois c'est-à-dire le 1er janvier 2016. Le cout de production de badges s'élève à 5000 FCFA au lieu de 15000 et au 31 décembre 2015, 1261 badges ont été délivrés.

Depuis quelques années l'Etat togolais s'est lancé dans des réformes économiques avec la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) l'objectif est d'améliorer les recettes du pays dans divers domaines. Et comme toute réforme, elle ne fait pas que des heureux et emporte sur son passage des victimes qui doivent se rendre à l'évidence que l'intérêt du pays passe avant tout. ■

*Dick Mensah*

# Le chef de file de l'opposition écrit au président de la république

## Des détails frappants dans la lettre de Jean Pierre FABRE

Après sa débâcle électorale et une tentative infructueuse de contestation des résultats du scrutin présidentiel du 25 avril 2015, Jean Pierre Fabre écrit à nouveau au Président de la république Faure Gnassingbé. C'est une lettre en date du 13 janvier transmise le 19 du même mois. Une psychanalyse de cette missive, permet de dire que le candidat malheureux à la dernière présidentielle a fini par digérer sa défaite. En écrivant à « son excellence monsieur le président de la république » celui qui a annulé les résultats de la partie septentrionale pour se déclarer vainqueur du scrutin reconnaît

aujourd'hui à la charge et rappelle au chef de l'Etat la nécessité de faire les réformes telles qu'indiqué par l'APG signé en aout 2006 le président de l'ANC relève que le message de vœu à la nation le 2 janvier dernier ne donne pas assez de précisions sur la mise en œuvre des réformes ce qui selon Jean Pierre Fabre « renforce la conviction de la classe politique et des populations togolaises que le gouvernement n'a pas la volonté de réaliser les réformes et d'organiser les élections locales ».

Un autre détail saisissant dans la lettre de Jean Pierre c'est d'affirmer que «Le refus de mettre en œuvre les réformes



ouvertement Faure Gnassingbé était le réel gagnant de la compétition électorale.

Après avoir retrouvé son siège de député à l'Assemblée le leader de l'ANC s'accommode désormais si bien de son titre de leader de l'opposition «Voilà pourquoi, en ma qualité de chef de file de l'opposition...» Écrit-il une pique sans doute lancée à ses amis de l'opposition qui au lendemain des législatives de 2013 lui contestaient ce titre et surtout à son ancien mentor Gilchrist Olympio qu'il a réussi à éclipser de la scène politique. Dans la peau de leader de l'opposition Jean pierre FABRE qui avait mis de côté la question des réformes pour privilégier sa candidature à l'élection présidentielle revient

politiques et électorales constitue la cause majeure du manque d'équité et de transparence des élections, notamment la présidentielle d'avril 2015 dont les populations et CAP 2015 ne reconnaissent pas les résultats » avec cette déclaration le candidat de CAP 2015 qui avait juré la main sur le feu remporter le scrutin avec ou sans réforme donne raison à ceux qui le contredisaient au sein de l'opposition et ont crié haut et fort que sans les réformes, une participation de l'opposition à l'élection n'était que perte de temps. Pour finir le chef de file de l'opposition s'écarte de l'objet de sa lettre pour réclamer la libération des militants et des dirigeants des

Lomé, le 13 janvier 2016

Le Président National de l'ANC  
 Chef de file de l'opposition  
 N° 16-003/ ANC/ PN-SG

**A**  
**Son Excellence**  
**Monsieur le Président de la République**  
**Lomé**

**Objet :** Mise en œuvre de l'APG

Monsieur le Président,

Le 26 août 2006, a été signé l'Accord Politique Global (APG), qui prescrit des réformes politiques et électorales dont la classe politique et les populations togolaises attendent la mise en œuvre depuis bientôt 10 ans. A ce jour, ces réformes qui doivent contribuer au règlement juste et durable de la crise togolaise, sont restées lettres mortes et votre adresse à la nation du 2 janvier 2016 ne donne aucune perspective claire quant à leur mise en œuvre. L'imprécision de votre affirmation selon laquelle ces réformes nécessitent de "donner corps à la commission sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles et d'amorcer dès que possible la mise en œuvre de la feuille de route relative à la décentralisation et aux élections locales", renforce la conviction de la classe politique et des populations togolaises que le gouvernement n'a pas la volonté de réaliser les réformes et d'organiser les élections locales. Il est incompréhensible et préoccupant que le gouvernement s'emploie à se soustraire au respect des engagements pris et maintes fois renouvelés aussi bien devant la nation togolaise que devant la communauté internationale. Le refus de mettre en œuvre les réformes politiques et électorales constitue la cause majeure du manque d'équité et de transparence des élections, notamment la présidentielle d'avril 2015 dont les populations et CAP 2015 ne reconnaissent pas les résultats. Voilà pourquoi, en ma qualité de chef de file de l'opposition, je voudrais par la présente, dans l'intérêt de la paix sociale et au moment où l'incertitude du lendemain, avec ses multiples conséquences sociales, accentue la précarité des ménages, appeler encore une fois et solennellement votre attention sur la nécessité de régler diligemment les nombreuses et importantes questions politiques et sociales en attente, parmi lesquelles :

- les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales prescrites par l'APG;
- l'organisation des élections locales ;
- la libération des militants et des dirigeants des partis de l'opposition abusivement détenus, la levée des inculpations arbitraires, le libre retour des personnes contraintes à l'exil, suite aux incendies des marchés de Kara et de Lomé en janvier 2013 ;
- la libération des autres prisonniers politiques dont la Cour de Justice de la CEDEAO et la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies exigent l'élargissement.

Je vous prie de noter que je me tiens à votre disposition pour toutes précisions et clarifications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

**Jean-Pierre FABRE**

partis de l'opposition détenus dans le cadre des incendies des marchés en 2013, la levée des inculpations, la libération des autres prisonniers qualifiés de politique.

Il faut dire que cette lettre du leader du plus important parti de l'opposition arrive en un moment donné où l'opposition se cherche. Elle a le mérite de relancer la saison politique au Togo Pour les accros de la chose, voilà de quoi se mettre

sous la dent. Ce n'est pas la première fois que Jean Pierre prend sa plume pour écrire au Président de la république. Par deux fois, l'homme a été reçu au palais de la présidence. ■

*P. Fabrice*

## L'AJECED lance la plateforme internationale des conquérants et bâtisseurs du monde



L'AJECED TOGO a procédé le samedi dernier au lancement de la plateforme internationale des conquérants et bâtisseurs du monde nouveau dans la capitale togolaise, au cours d'un séminaire de formation. Conçue autour du thème « comprendre nettement sa vision », cette plateforme vise à conscientiser la jeunesse togolaise sur les nouveaux enjeux et défis liés au développement personnel intrinsèquement lié à celui du pays le Togo.

« Par cette plateforme, l'AJECED veut inviter les jeunes à vivre dans le monde de la richesse, de la grâce divine, sortir notre jeunesse de l'ignorance et de l'état de précarité dans lequel ils sont. Pour cela nous voulons les éduquer et les aider à sortir de cet état », a déclaré M. Akakpo Etienne, président de l'association.

La plateforme ainsi lancée au cours de ce séminaire consistera en une campagne de sensibilisation et de formation de toute la jeunesse togolaise. Elle est prévue pour couvrir la période janvier-novembre et l'AJECED espère contribuer par cela, à ce que la jeunesse togolaise retrouve ses repères, prenne conscience qu'elle représente la relève de demain et qu'au lieu de se donner au désespoir, la réussite dans cette quête de l'émergence individuelle et collective ne peut passer que par le travail acharné et l'abnégation.

Association à but non lucratif et apolitique, l'AJECED Togo est une organisation non gouvernementale spécialisée sur des questions de développement de la jeunesse, de l'éducation. Elle offre des formations aux démunis à travers le « Top Difference Consulting », son centre de formation et d'apprentissage sis à Bè-Kpota, œuvre dans le social à travers des dons qu'elle organise régulièrement et sur fonds propres à l'intention des jeunes et enfants démunis et déscolarisés. ■

*Démocrate*

## CHAN Orange 2016 Le Rwanda, pays hôte pourrait se qualifier en cette 2ème journée

Le Championnat d'Afrique des Nations Orange (CHAN) bat son plein au Rwanda depuis le 16 janvier dernier. Alors que la deuxième journée démarre ce jour avec la possible qualification du Rwanda en cas de victoire sur son adversaire du jour en l'occurrence le Gabon, la première journée a permis de mettre en lumière les intentions et prétentions de chaque sélection présente. Ainsi avec ses trois buts marqués face à l'Éthiopie en match d'ouverture du groupe B, la RDC assume pleinement son statut de gros prétendants au titre dans ce CHAN qu'on disait ouvert à tous. Dans ce même groupe le Cameroun a aussi dicté sa loi à l'Angola (1-0). Le Nigéria est également à prendre au sérieux du fait de sa brillante prestation face au Niger (4-0). La Côte d'Ivoire par contre après sa défaite contre le Rwanda en match d'ouverture doit serrer les rangs et jouer son va tout pour se relancer dans la compétition ou carrément plier bagage.

Le lundi dernier, comme dit plus haut, le Nigéria est sorti grand vainqueur du groupe C après avoir battu le Niger par quatre buts à un alors que les deux autres

sélections de la poule, la Tunisie et la Guinée, se sont quittées sur un score de parité (2-2). Hier le Mali est l'Ouganda ont fait match nul 2-2 au terme d'une rencontre pleine de rebondissements et indécise jusqu'à la fin. Les deux équipes sont derrière la Zambie, leader du groupe D de ce CHAN 2016 après avoir battu le Zimbabwe 1-0. L'unique but zambien de la rencontre d'ouverture du groupe D a été marqué par Isaac Chansa à la 58e minute. Les Chipolopolos prennent ainsi la tête du groupe D et pourront ainsi compter sur leur star Chris Katongo avec toute son expérience.

**Voici le calendrier complet de la deuxième journée**

Rwanda-Gabon  
Maroc-Côte d'Ivoire  
RDC-Angola  
Cameroun-Éthiopie  
Tunisie-Nigéria  
Niger-Guinée  
Zimbabwe-Mali  
Ouganda-Zambie ■

*Dem*

## Revue annuelle de la SCAPE Des recommandations et engagements des partenaires au développement du Togo

La revue annuelle de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) s'est tenue le 14 janvier dernier. Cette rencontre qui a connu la participation des partenaires du Togo au développement s'est soldée par une déclaration commune de ces derniers pour le compte de l'année 2014. En effet, les partenaires au développement du Togo s'agissant des résultats de la SCAPE pour le compte de l'année 2014, apprécient d'emblée l'effort manifesté dans le compte rendu de l'exécution des différents programmes concourant à la réalisation des objectifs de la SCAPE. Outre les félicitations adressées au gouvernement et aux autorités du pays pour les progrès réalisés à savoir : la couverture des besoins nationaux en produit céréaliers, la construction des infrastructures de transport ; l'effort de mobilisation des ressources internes consécutif à la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR) qui s'est traduit par une augmentation de recette

fiscale ou encore pour l'adoption de la nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF) ; les partenaires du Togo nonobstant constatent que les résultats globalement demeurent quantitativement inférieurs aux cibles de la SCAPE.

Ainsi la déclaration des partenaires du Togo au niveau des constats (9) relève que les principaux défis identifiés dans le rapport et repris dans la matrice des recommandations sont les mêmes que ceux identifiés à la revue précédente notamment l'alignement insuffisant du budget sur la SCAPE, l'insuffisance des ressources financières et la faiblesse du dispositif de pilotage et de suivi de la SCAPE. Les partenaires du Togo constatent également des mauvaises performances du secteur de la santé, tant au niveau des indicateurs de résultats qu'à celui de l'exécution la déclaration fait aussi état de la lenteur dans l'opérationnalisation de l'INSEED et plus généralement dans la mise en œuvre de l'administration publique ; de la non prise des



contribution des partenaires au développement de façon exhaustive dans les budgets.

Comme recommandations au regard des constats effectués, la déclaration commune des partenaires au développement du Togo somme d'une part le gouvernement à intégrer la matrice de recommandation dans les lettres de mission des ministères concernés afin d'assurer sa mise en œuvre et son suivi de façon plus rapprochée, dans le cadre des organes de dialogue Etat-Donateurs disponibles. Au terme des différentes revues annuelles de la SCAPE, la déclaration recommande de refléter les

ajustements préconisés dans les processus budgétaires suivant et dans les indicateurs de suivi à retenir ; de promouvoir l'autonomisation des programmes d'investissement des grandes entreprises publiques en renforçant durablement leurs structures financières ; de porter attention particulière à la formation professionnelle en lui allouant des ressources budgétaires conséquentes.

Al'égard du secteur privé au Togo, les partenaires recommandent de renforcer la capacité des acteurs privés à s'organiser efficacement afin de mieux contribuer à la structuration de l'économie, tant

sur le plan général que sectoriel. Ils recommandent de soutenir et de multiplier les initiatives favorisant l'éclosion de l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Les partenaires recommandent à l'organisation de la société civile du Togo de renforcer leur structuration de manière à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Comme engagements, les partenaires du Togo entendent : maintenir un dialogue constructif, respectueux de la souveraineté et des aspirations des Togolais, dans l'esprit de déclarations de Paris Accras et Busan sur l'efficacité du développement ; aborder la question du financement du développement au Togo à la lumière du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable, adopté en juillet dernier ; accompagner le Togo dans le processus de transformation structurelle de son économie et de progrès. ■

*Charles*

## Le terrorisme gagne du terrain

# Environ 36 attaques terroristes officielles en 2015 Et déjà 11 attentats en janvier 2016

Le début de l'année 2016 n'aura pas connu de répit au titre des attaques terroristes. En effet à peine l'année a-t-elle commencé qu'on a enregistré une série d'attentats pour le seul mois de janvier. Contrairement à l'année 2015 qui n'a connu que 5 attaques terroristes au mois de janvier, l'année 2016 enregistre jusqu'au 17 janvier plus de 10 attentats. Le premier attentat a eu lieu dans un restaurant à Kaboul le 1er janvier 2016 faisant 3 morts dont un enfant. Le 2 janvier 2016, une base militaire est attaquée près de la frontière avec le Pakistan, à Pathankot. Les assaillants du groupe islamiste Jaish-e-Mohammed ont tué au moins 7 personnes avant d'être neutralisés. Au Nigeria, une attaque de Boko Haram dans le nord-est fait au moins 7 morts. Le 7 janvier 2016 un attentat revendiqué par l'État islamique en Libye à Zliten, contre un centre de formation des gardes-côtes, tue au moins 65 personnes. Au cours de cette même journée, Paris est secoué par une attaque contre un commissariat du 18<sup>e</sup> arrondissement. L'homme abattu est soupçonné d'appartenir à l'État islamique de par un papier retrouvé dans ses vêtements comportant le drapeau de l'État islamique et une revendication manuscrite. Le 11 janvier 2016 prise d'otages, voiture piégée et fusillade dans un centre commercial à Bagdad faisant 12 morts et 14 blessés. L'attentat a été revendiqué par l'État islamique. Le même jour, à Mouqadiyah, 20 personnes sont tuées par un double attentat dans un café. Ce même 11 janvier à Marseille un enseignant dans une école juive portant la kippa a été attaqué et blessé à la machette. L'assaillant est un adolescent turc de 15 ans se revendiquant de l'État islamique. Le 12 janvier 2016 en Turquie un attentat-suicide dans le centre d'Istanbul fait 10 morts et au moins 15 blessés. À Jakarta, un attentat organisé par l'État islamique tue 4 personnes le 14 janvier 2016. 15 janvier 2016 Des attentats à Ouagadougou font 30 morts. Les attaques terroristes sont revendiquées par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). 17 janvier 2016 – À Jalalabad, un attentat-suicide perpétré par l'État islamique tue 14 personnes. Le consulat pakistanais était visé.

### Plein feu sur les attaques terroristes de 2015.

L'année 2015 a connu elle seule 36 attentats terroristes officiellement reconnus.

On n'a pas fini de célébrer la nouvelle année que déjà les 7 et 9 janvier 2015 les terroristes frappent en plein cœur de Paris (France), visant le comité de rédaction du journal Charlie Hebdo, ont



dénombrer dix-sept morts cependant les trois terroristes sont abattus par les forces de l'ordre le 9 janvier. Au nord du Nigeria on assiste au massacre de Baga. Par la secte Islamique Boko Haram, cette attaque tue au moins 200 personnes et 2 000 personnes sont portées disparues le 8 janvier. À Tripoli à l'hôtel Corinthia le 27 janvier un commando de 5 djihadistes attaque et fait 10 morts dont 5 étrangers. L'attaque a ensuite été revendiquée par la branche libyenne de l'État islamique. Le 30 janvier 2015 un kamikaze tue au moins 55 personnes et en blesse au moins 59 autres dans une mosquée chiite dans le sud du Pakistan. Le 3 février 2015 Trois militaires en faction devant un centre communautaire juif à Nice sont agressés au couteau. Moussa Coulibaly, 13 février 2015 Des militants lourdement armés tuent au moins 19 personnes et en blessent plus de 40 autres après avoir fait irruption dans une mosquée chiite pendant la prière du vendredi dans une banlieue de Peshawa. Le 14 février 2015 fusillades de Copenhague, un homme armé ouvre le feu au café Krudttoenden et plus tard à la grande synagogue de Copenhague, tuant deux civils et faisant cinq blessés. Le 7 mars 2015 attentats de Bamako. Des assaillants se sont attaqués au bar restaurant La Terrasse, fréquenté notamment par des expatriés européens, faisant 5 morts et 9 blessés. L'attaque a été revendiquée par Al-Mourabitoune. 18 mars 2015 l'attaque du musée du Bardo a eu lieu vers 12 h 30 au Bardo, près de Tunis, la capitale de la Tunisie, causant la mort de 23 personnes, dont vingt touristes, un agent des forces de l'ordre et les deux terroristes, et 47 blessés. 20 mars 2015 des attaques revendiquées par l'État islamique tuent 142 personnes et font des centaines de blessés avec trois explosions dans deux mosquées chiites lors de la grande prière du vendredi : deux explosions dans la mosquée Badr, dans le sud de Sanaa et une troisième explosion dans la mosquée Al-

Hashahush, dans le nord de Sanaa. Le 2 avril 2015 l'attaque de l'université de Garissa par un groupe d'assaillants d'Al-Shabbaab au Kenya cible les étudiants chrétiens et fait 152 victimes. 10 avril 2015 un soldat français est attaqué et blessé dans les toilettes de l'aéroport d'Orly. 19 avril 2015 une femme de 32 ans est assassinée par un étudiant de 24 ans qui prévoyait un attentat dans une église, le projet de ce dernier ayant été déjoué peu de temps après. 3 mai 2015 attaque du Curtis Culwell Center au Texas. Cette attaque visant une exposition de caricatures du prophète Mahomet est la première revendiquée par l'État islamique sur le sol américain. Seuls les 2 assaillants sont morts.

Le 26 juin 2015 attaque à la mitrailleuse d'un hôtel dans la région de Sousse, revendiquée par l'État islamique. 26 juin 2015 attentat en Isère, revendiqué par l'État islamique, 1 mort décapité et 11 blessés. 26 juin 2015 attentat-suicide dans une mosquée du Koweït revendiqué par l'État islamique. 11 juillet 2015 attentat, revendiqué par l'EI, contre le consulat d'Italie au Caire, à 6 h 30, faisant 1 mort et 4 blessés. 18 juillet 2015 – Attentat-suicide à la voiture piégée faisant au moins 90 morts, revendiqué par l'EI, à Khan Bani Saad, une ville majoritairement chiite à 20 km au nord de Bagdad la veille de l'Aïd el-Fitr. 20 juillet 2015 attentat-suicide à la bombe faisant au moins 28 morts dans le jardin du centre culturel kurde à Suruç, ville turque proche de la frontière turco-syrienne. 22 juillet 2015 double attentat-suicide, attribué à Boko Haram, à Maroua dans l'extrême nord du Cameroun. 25 juillet 2015 – Attentat-suicide commis par une adolescente de 12 ans faisant au moins 20 morts et 79 blessés, un samedi soir dans un bar du quartier de Maroua. 26 juillet 2015 attentat-suicide faisant au moins 19 morts et 47 blessés à Damaturu dans le nord-est du Nigeria. 21 août 2015 attentat du train Thalys sur une ligne reliant Amsterdam à Paris,

projeté par un ressortissant marocain et déjoué par plusieurs passagers, on compte 5 blessés. 10 octobre 2015 attentat à la gare d'Ankara, revendiqué par l'État islamique et ayant fait au moins 102 morts. 31 octobre 2015 une bombe est placée à bord du vol 9268 Metrojet à destination de Saint-Pétersbourg. L'attentat, revendiqué par l'État islamique, provoque le crash de l'avion russe dans la péninsule égyptienne du Sinaï et fait 224 morts. 12 novembre 2015 Deux attentats-suicides à Beyrouth tuent 42 personnes. L'action est revendiquée par l'État islamique.

13 novembre 2015 une série de sept attaques perpétrée par au moins huit terroristes provoque la mort de 130 personnes et fait 351 blessés, dont 98 dans un état très grave. Les tueries sont revendiquées par l'État islamique. 20 novembre 2015 une prise d'otages dans un grand hôtel de Bamako a coûté la vie à 21 personnes et fait 7 blessés. L'attaque est revendiquée par le groupe djihadiste Al-Mourabitoune dirigé par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, antenne d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). 24 novembre 2015 explosion à Tunis d'un bus qui circulait près de l'avenue Mohammed V à la suite d'une attaque kamikaze faisant 12 morts dont des agents de la sécurité présidentielle. L'attaque a été revendiquée par l'État islamique. 2 décembre 2015 14 personnes ont été tuées et 17 blessées dont certaines dans un état grave après un attentat commis à San Bernardino (Californie) par un couple d'Américains qui avait fait allégeance à l'État islamique. 6 décembre 2015 – Sur une île du lac Tchad, des attentats revendiqués par Boko Haram ont fait 30 morts, dont les trois kamikazes, parmi la population civile et plus de 80 blessés. 6 décembre 2015 trois personnes ont été blessées à l'arme blanche dans le métro de Londres, dont une grièvement. L'assaillant est un protestant contre les actions de la coalition internationale en Syrie, qui fut arrêté à la station Leytonstone. 10 décembre 2015 l'attentat de Tall Tamer organisé par l'État islamique fait plus de 50 morts. 13 décembre 2015 Au moins 23 personnes sont mortes après une explosion dans le marché de vêtements de Parachinar. L'attentat, qui visait la minorité chiite et se voulait vengeur de la guerre civile syrienne, est revendiqué par le groupe sunnite Lashkar-e-Jhangvi.

30 décembre 2015 au moins 16 personnes sont tuées et 30 blessées dans des attentats-suicides contre trois restaurants à Kameshli, revendiqués par l'État islamique. ■

Source : Yahoo.fr

## Volontariat des jeunes déscolarisés 1000 volontaires désormais en mission

Le ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Victoire Tomégah-Dogbé a procédé le vendredi 15 janvier à l'envoi en mission des volontaires enrôlés dans le cadre du projet Jeunes Déscolarisés pour le Volontariat. Ceci au cours d'une cérémonie tenue sur le terrain de foot d'Haoussa Zongo, un quartier situé à la sortie nord de Lomé.



Nouveau produit de l'Agence Nationale pour Volontariat au Togo (ANVT), le volontariat des jeunes déscolarisés (JDS) a pour objectif de promouvoir l'engagement citoyen, la solidarité, l'inclusion sociale à l'endroit des jeunes déscolarisés en leur offrant l'opportunité de contribuer aux solutions de développement du pays et de leur communauté.

Au cours de cette cérémonie, mille (1000) volontaires déscolarisés ayant prêté serment ont été officiellement mis à la disposition de l'Agence Nationale du Développement à la Base (ANADEB) par l'Agence Nationale pour le Volontariat au Togo (ANVT) afin de réaliser la phase pilote des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) dans les

quartiers de Lomé qui va durer quatre (4) mois. Il s'agit des travaux communautaires liés à l'assainissement tel le curage des caniveaux, le nettoyage ainsi que l'exécution d'autres tâches importantes définies dans les plans de développement des quartiers bénéficiaires. Ils auront ainsi vingt (20) heures de travaux par semaine dont cinq (5) seront destinées à la formation sur l'entrepreneuriat et les valeurs cardinales du volontariat tels l'humilité, le dévouement, le professionnalisme.

« Etre engagé, c'est aller au-delà de l'individualisme pour œuvrer à l'amélioration de la société et au développement de nos collectivités ; ce qui sera fait par tous ces jeunes sera considérable. Ils auront à exécuter des

travaux d'intérêt public au sein de leurs communautés et seront formés aux valeurs citoyennes, au respect du bien public, au travail bien fait, à l'éducation financière et bénéficieront d'un accompagnement pour planifier leur insertion socio-économique », dicit Victoire Dogbé.

Mme Khardiata Lo N'Diaye, représentante résidente du Programme



des Nations Unies pour le Développement (PNUD), trouve que cette innovation est salutaire d'autant qu'elle concerne un public qui n'avait auparavant pas accès au volontariat national. Elle juge la contribution des volontaires précieuse en tant qu'instrument principal de la

participation populaire, élément clé du succès de la pérennité du développement. Elle voit également dans l'association de cette couche de la population togolaise un moyen d'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) dont la réalisation nécessite l'apport de tous. Aussi, tout comme depuis 2009 où le PNUD n'a pas hésité à investir aux côtés du Togo dans le volontariat national et ce à hauteur de cinq cent cinquante (550) millions de FCFA, le PNUD finance cette nouvelle initiative à hauteur de quarante et cinq (45) millions de FCFA.

« Ce nouveau volet du volontariat dédié aux Jeunes Déscolarisés prouve le succès d'une agence dont les bénéfices, tant pour le développement du pays que pour la cohésion sociale et l'employabilité des jeunes, ne sont plus à démontrer », a-t-elle déclaré.

A l'issue de la cérémonie, des kits de nettoyage tels les balaies, brouettes, houes, coupe coupes, dabsas,... ainsi que des équipements de sécurité ont été remis aux responsables CDQ afin de faciliter la tâche de ces jeunes. ■

*Démocrate Koudama*

## Business

# La centrale d'achat René Descamps International annonce les couleurs de la nouvelle année

La centrale d'achat française René Descamps International (RDI), une société commerciale dont les actions sociales ne sont plus à présenter, a tenu un déjeuner de presse, la première de la nouvelle année le vendredi dernier dans la capitale togolaise. Au menu, la présentation des vœux aux populations togolaises, aux partenaires et acteurs qui accompagnent la société. Il était aussi question de redynamiser les activités de la société en ce début d'année. Aussi le ton a été donné par un accent sur le rôle que joue la centrale dans le monde.

Il s'agit d'abord de l'approvisionnement des sociétés à travers le monde dans les domaines de l'aéronautique, du ferroviaire, de l'automobile, de l'hôtellerie, du shipchandler. La RDI approvisionne également en matériel informatique, médecine et laboratoire et fait dans la logistique.

Egalement au cœur des activités

de la centrale d'achat des formations spécialisées avec un accompagnement afin de permettre aux partenaires et personnes désireuses d'atteindre leur objectif et réaliser leur vision.

Ily a enfin un grand volet auquel la société française ne compte pas déroger cette année également : la culture de l'excellence. En effet depuis bientôt cinq (5) ans, la RDI a initié un programme de promotion du développement par la culture de l'excellence. Il s'agit concrètement de la reconnaissance, de l'accompagnement et surtout de l'équipement des acteurs méritants et excellents dans divers secteurs notamment les élèves, les journalistes, les partenaires de l'armée de l'air ainsi que des sociétés partenaires. L'année écoulée, au total mille vingt sept (1027) prix d'excellence ont été décernés par la société à travers l'Afrique, preuve d'un engouement sur



tout le continent vers l'émergence. La nouvelle année sera ainsi marquée avec la poursuite des prix d'excellence RDI avec quelques élargissements et particularités telle la reconnaissance de certaines personnalités, récompenses d'un journaliste axé sur les questions de développement à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse.

« Si tous les togolais deviennent excellents dans leurs domaines, c'est un pays pas émergent mais émergé qu'on aura et la RDI

est engagé à accompagner tout ce monde d'excellents, à l'écouter et l'aider dans cette mission » a déclaré Eric Amétsipé, représentant de la zone CEDEAO de la RDI à ce propos.

Il a témoigné la gratitude de la centrale d'achat envers les autorités togolaises qui l'accompagnent et reconnu les efforts faits dans le sens de la création d'un climat propice aux affaires. Aussi a-t-il renouvelé l'engagement de la société à accompagner à son tour le Togo dans cette marche vers

l'émergence par la lutte contre la médiocrité et le soutien de l'excellence.

« Cette année, il y aura donc le prix aux élèves méritants et nécessaires, le prix des Journalistes. A ce propos je précise que ceci est une évaluation des journalistes qui travaillent avec la société et non de la presse togolaise dans toute sa globalité, des journalistes qui sont professionnels dans leur travail et qui par cela contribuent à développer le Togo et attirer des investisseurs vers leur pays et le continent. Il y aura aussi le prix pour les militaires de l'armée de l'air par une remise des matériels de travail. L'accompagnement des projets porteurs est aussi inscrit dans l'agenda de la société et pour ce faire il importe que la société dégage des bénéfices afin que ce volet social soit poursuivi » a-t-il ajouté pour finir. ■

*Démocrate*

## La fondation GODECK fait don aux enfants handicapés

Il y a de nombreux enfants qui souffrent d'un handicap physique ou mental pendant les structures qui aident ces petits enfants afin de permettre leur inclusion dans la société ne sont pas nombreuses. Conscient de cette réalité, outre l'aide que l'Etat apporte aux enfants qui souffrent de l'handicap, des ONG aussi mettent la main à la pâte pour donner un coup de pouce au gouvernement dans son effort. « La fondation GODECK » est l'une de ces structures qui apportent constamment leur soutien à ses enfants. Visant un monde meilleur, « La fondation GODECK » était à Adidogomé où elle a fait don de kits alimentaires aux enfants en situation d'handicap. Ces enfants, plus d'une trentaine environ ont bénéficié également de kits scolaires et des habits.



Pour le directeur de la fondation « GODECK », Godwin ELONDO, ce geste a pour objectif de permettre l'inclusion de ces enfants dans la vie culturelle mais aussi l'accès à l'autonomisation de ces enfants. Devant ce geste très apprécié, les parents ont produit des

sketchs sur les droits de l'enfant en situation d'handicap. « La fondation GODECK » travaille également en partenariat avec d'autres associations du Togo et de l'occident. Ainsi chaque année on note la présence des techniciens Américains au mois de mars pour apporter leur



expertise et si possible guérir certains enfants. La fondation prévoit également l'accompagnement psychologique des parents. Il faut rappeler que la journée internationale des personnes handicapées est célébrée chaque 3 décembre de l'année.

Par cette célébration, le système des Nations Unies vise à l'inclusion totale des personnes en situation d'handicap dans la société. ■

Keyewa

## Atelier de validation de la stratégie nationale du développement économique local



L'Union des Communes du Togo (UCT) en partenariat avec le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et collectivités locales a organisé un atelier de validation de la stratégie nationale du Développement Economique Local (DEL). L'objectif visé, à en croire le président de l'UCT et Maire de la ville d'Atakpamé ADJONOU Kassegné est de partager et d'amener avec l'ensemble des acteurs de développement, la stratégie nationale

de DEL en se prononçant sur les orientations, les objectifs ainsi que les grandes lignes et le calendrier de mise en œuvre de ladite stratégie. Le DEL est né suite au constat des difficultés récurrentes à promouvoir des activités génératrices de revenus et les mauvaises conditions, fait par l'organisation panafricaine des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA). Suite à ce constat, le Togo a été retenu pour conduire l'élaboration et la validation de la stratégie nationale de développement économique local. Il faut rappeler que le document qui a été soumis à l'ensemble des acteurs, propose un plan d'action stratégique pour la mise en place du DEL dans les communes urbaines sur la base d'une analyse approfondie du contexte national et des grands instruments de politique publique tels que le code des marchés publics ; le code minier ; le code des investissements et l'ensemble des réformes en cours dans le cadre de la SCAPE. Cet atelier a regroupé plusieurs acteurs à savoir les collectivités locales, les ministères, des partenaires au développement, les chefs traditionnels ainsi que des partenaires au développement. ■

Charles.

## Célébration des jeunes entrepreneurs Mini-foire expo à l'honneur

Le Fonds pour les jeunes et par les jeunes (FPJY) a célébré le jeune entrepreneur en décembre dernier. Le FPJY est un groupe de jeunes entrepreneurs qualifiés dans les domaines comme l'énergie solaire ; la couture ; l'agriculture et d'autres domaines. Pour le coordonnateur du Fonds Boubakar Diallo, le FPJY aujourd'hui c'est 11 projets, 15 entreprises et 148 jeunes entrepreneurs. C'est aussi 5 coopératives sur 15 qui ont eu à faire un chiffre d'affaire mensuel supérieures à 1 million et 5 autres un chiffre d'affaire mensuel entre 300.000 et 100.000 FCFA. « le Fonds pour les jeunes et par les jeunes s'inscrit dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de la promotion d'Emploi (SCAPE) 2013-2017 qui constitue un cadre de référence du gouvernement en matière de politique économique et sociale orientée vers la promotion de l'emploi avec un accent sur le développement de la jeunesse et de l'emploi. » a déclaré le coordonnateur. Cette célébration a connu la présence de plusieurs départements dont le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes qui a officiellement ouvert la mini-foire. Après les discours des officiels, à l'instar du directeur de L'ANPE, du coordonnateur du point focal du Bureau International du Travail ou encore du partenaire Ecobank, s'est suivi la visite de la mini-



foire et enfin le vote et récompense du meilleur stand et du second qui ont respectivement pris 200 milles et 100 milles francs. Le FPJY fait deux ans et pour les organisateurs si ce temps est relativement court, ils ont pu constater combien la route peut quand même être longue mais surtout ce qui est possible de réaliser à force de travailler. Pour les jeunes entrepreneurs de manière plus générale la raréfaction sans cesse grandissante des emplois tout faits les a conduit à booster leur connaissance dans d'autres secteurs d'activité ce qui a donné naissance leur réalisations exposées. Ainsi tous sans exception reconnaissent que ce fonds leur a permis d'acquérir plus de confiance en soi, plus de visibilité et plus de leadership. ■

Charles

# LA TERRITORIALITÉ DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

LA TAXE sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente, dans tous les pays où elle est collectée, une part importante des recettes fiscales. C'est une taxe qualifiée de leader parce qu'elle s'applique dans un champ très large quant à la définition des opérations imposables mais limité dans l'espace. La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et par conséquent à une optimisation des recettes de la TVA.

Il y a lieu de rappeler que sur le plan fiscal, les problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende surtout l'opération économique et non l'individu. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national ou selon le cas, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

La territorialité se définit comme l'ensemble des territoires d'un

pays où s'applique la législation relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette définition, même si elle laisse présager une meilleure applicabilité en matière de collecte de la TVA, est sujette, dans son interprétation à des polémiques entre l'administration fiscale et ses partenaires.

En effet, l'application des règles de territorialité permet de préciser, à partir d'une opération normalement imposable à la TVA, l'Etat en définitive sera le bénéficiaire de la taxe. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer si une opération taxable à la TVA, doit, compte tenu de sa localisation, être soumise à la TVA dans tel ou tel pays ou au contraire y échapper.

Les critères à retenir à cet égard sont différents selon qu'il s'agit d'opération portant sur des biens (livraisons, acquisitions) ou des prestations de services. Il importe d'abord de définir la notion de territoires et ensuite de préciser les règles de localisation des opérations.

## 1. Définition des territoires

En vertu des dispositions de l'article 314 du Code Général des Impôts (CGI) du Togo, la législation relative à la TVA s'applique sur :

- le Togo continental
- les eaux territoriales
- le plateau continental
- la zone économique.

## 2. Localisation et qualification des opérations réalisées

En règle générale, la TVA, impôt sur la consommation, doit être perçue dans le pays où les biens et services sont consommés ou utilisés.

### 2.1 Livraison de biens meubles corporels

La situation se résume dans le tableau suivant:

Opération	Nature	Référence	Taxée au Togo ?
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré au Togo	Livraison	Art. 312-1 du CGI	Oui
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré dans un pays tiers	Exportation	Art. 311 bis du CGI	Non
Bien livré au Togo en provenance d'un pays tiers	Importation	Art. 312-2 du CGI	Oui

### 2.2 Prestations de services

Les prestations de services sont en principe imposables au Togo lorsque le prestataire de services a au Togo le siège de son activité ou un établissement stable à partir duquel le service est rendu ou à défaut son domicile ou sa résidence habituelle.



COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication  
et des Services aux Usagers

N° 029 /2015/OTR/CG/DCSU

## Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à l'entrée en vigueur de la quittance sécurisée

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), informe le public en général et les contribuables en particulier qu'une nouvelle quittance sécurisée, exclusivement destinée à la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières, entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Chaque quittance comporte quatre (4) feuillets autocopiants dont le premier qui est l'original est destiné au contribuable.

Tout paiement manuel de droits ou taxes fait obligation à l'agent de l'OTR de délivrer ladite quittance.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour la mise en application de cette mesure.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le numéro vert 8201.

Fait à Lomé le 30 DEC 2015

Le Commissaire Général

  
Henry kanyesiime GAPERI  
COMMISSAIRE GENERAL